

Versement
1593 W 1-23

Identification :

Intitulé/ Analyse : Elections municipales. Demandes de renseignements

Dates extrêmes : 1943-2002

Importance matérielle : 2,80 mètres linéaires

Contexte :

Service producteur : Sous-préfecture de Bar-sur-Aube

Service versant : Sous-préfecture de Bar-sur-Aube

N° d'entrée du versement : 55677

Date d'entrée du versement : 18 octobre 2007

Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : Immédiat

Fin communicabilité : 31 décembre 2021

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : 27 novembre 2013

Présentation

Ce versement de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube concerne l'organisation et le déroulement des élections municipales dans les communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube de 1944 à 2002, ainsi que les demandes de renseignements confidentiels de 1943 à 1971.

Aucun tri ni élimination d'a été pratiqué dans ce versement. Le classement adopté est un classement thématique reflétant le fonctionnement de la sous-préfecture dans l'instruction et le suivi de ces différents dossiers.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

2 Z 1-424 : Fonds de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube (1801-1950)

1 Y à 51 Y, 140 Y, 148 Y, 154 Y 2 : Maison centrale de Clairvaux (1790-1940)

1021 W 1-97 : Administration de l'arrondissement de Bar/Aube pendant la Seconde Guerre mondiale (1922-1956)

1170 W 1-556 : Administration préfectorale de l'arrondissement de Bar-sur-Aube (1840-1990)

1175 W 1-497 : Documents budgétaires et administratifs des communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube (1941-1970)

1176 W 1-108 : Documents budgétaires des communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube (1971-1992)

1190 W 1-55 : Fonctionnement administratif, gestion financière et actions du SIVOM de Bar-sur-Aube (1963-1993)

1276 W 1-428 : Documents budgétaires des communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube (1866-1992)

1316 W 1-52 : Permis de conduire, suspension (1989)

1596 W 1-94 : Logement, affaires forestières, Maison centrale de Clairvaux (1941-1993)



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), certains documents ne sont communicables qu'à l'issue d'un délai de 50 ans.



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-14	Elections municipales	1944-2002
16-23	Demandes de renseignements confidentiels	1943-1971

FONDS DE LA SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-AUBE

1593 W 1 - 14 Élections municipales

1944 - 2002

1593 W 1 Réorganisation des conseils municipaux de l'arrondissement par l'autorité préfectorale au moment de la Libération en 1944
1944

1593 W 2 Élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945
1945

1593 W 3 Élections municipales des 19 et 26 octobre 1947
1947

1593 W 4 Élections municipales des 26 avril et 3 mai 1953
1953

1593 W 5 Élections municipales des 8 et 15 mars 1959
1959

1593 W 6 Élections municipales des 14 et 21 mars 1965
1965

1593 W 7 Élections municipales des 14 et 21 mars 1971
1971

1593 W 8 Élections municipales des 14 et 21 mars 1971
1971

1593 W 9 Élections municipales des 13 et 18 mars 1977
1977

1593 W 10 Élections municipales des 6 et 13 mars 1983
1983

1593 W 11 Élections municipales des 12 et 19 mars 1989
1989

1593 W 12 Élections municipales des 11 et 18 juin 1995
1995 - 1996

1593 W 13 Élections municipales des 11 et 18 juin 1995
1995

1593 W 14 Révision des listes électorales
1993 - 2002

1593 W 15 Établissement de réserve général de munitions (ERGMU) de Brienne-le-Château
1942 - 1992

1593 W 16 - 23 Demandes de renseignements confidentiels

1943 - 1971

1593 W 16 1943-1944
1943 - 1944

1593 W 17 1945-1947
1945 - 1947

1593 W 18 1948-1951
1948 - 1951

1593 W 19	1952-1954	1952 - 1954
1593 W 20	1955-1957	1955 - 1957
1593 W 21	1958-1960	1958 - 1960
1593 W 22	1961-1964	1961 - 1964
1593 W 23	1966-1971	1966 - 1971